DIMANCHE MATIN, 23 JUILLET

Causerie Scientifique.

Si les chiens savaient parler ! Une manifestation originale, le port de la muselière et la rage ; la sensibilité du préfet va contre le but qu'elle veut atteindre ; la séquestration des chiens, principale cause de la rage ; principaux symptômes de la rage ; ce qu'il faut éviter en présence du chien enragé ; le silence et le calme ; [illegible] ; les chats enragés à Londres ; que de choses il faudrait inventer ; M. Aimé Girard ; les Photographies colorées ; M. Ducos du Hauron ; le Ciel, de M. Guillemin ; [illegible] à l'Académie des sciences.

Ah ! si les chiens savaient parler, s'ils savaient écrire, s'ils possédaient un comité directeur qui les convoquât et les rassemblât, quelle belle occasion ils auraient de se réunir et de protester contre la dernière circulaire de M. le préfet de police, qui leur prescrit le port de la muselière et ne leur permet de vaguer dans les rues qu'attachés au bout d'une courte laisse ! Comme les Irlandais de Londres, qui vont, étendards déployés et musique en tête, protester dans Hyde-Park contre les rigueurs exercées contre les fénians ; les libres penseurs de l'autre côté du détroit, qui vont jeter sous les ombrages séculaires de ce beau parc anglais les réclamations qu'ils adressent à leurs gouvernants, contre la fermeture des musées nationaux le dimanche, ils iraient au jardin du Luxembourg, les matins, les bouledogues et les terre-neuve mêlant leurs formidables et graves aboiements aux criailleries aigües des roquets, faire une imposante démonstration et demander le retrait de la malencontreuse circulaire, et certes ils ne manqueraient pas de bonnes raisons à faire valoir.

Pourquoi, diraient-ils, nous condamnez-vous de nouveau à la laisse et à la muselière, après nous avoir accordé pendant plusieurs années une liberté complète ? Avons-nous abusé de cette liberté ? Avons-nous commis quelque grand méfait ? En aucune façon. Non, ce que vous nous reprochez, c'est une infirmité inhérente à notre nature, c'est une maladie à laquelle quelques-uns d'entre nous sont sujets, et qui, à la vérité, est horrible : la rage.

Mais cette maladie, qui la cause ? N'est-il pas prouvé aujourd'hui que la séquestration, que le défaut de liberté sont de tous les modes de transmission le plus sûrement ? C'est un fait que tous vos savants, d'accord avec l'expérience, proclament. Nous protestons donc parce que notre santé est gravement compromise par les mesures prescrites par la circulaire et par contrecoup celle de nos maîtres que nous chérissons, que nous aimons et que nous servons fidèlement.

Voilà ce que les chiens pourraient dire et bien d'autres choses encore, s'ils pouvaient parler. La rage est une bien terrible maladie, d'autant plus que l'on ne possède encore aucun remède sûr pour la combattre. Mais la circulaire va précisément contre le but qu'elle veut atteindre. Elle prescrit des mesures qui, si elles étaient et pouvaient être appliquées avec rigueur, multiplieraient les cas de rage hors de toute proportion. Et quant à ce qui est d'empêcher l'animal une fois malade de propager par ses morsures la maladie cruelle dont il est atteint, on sait qu'il n'y faut pas songer. Il n'est point de liens ni de chaînes assez puissants que, dans la frénésie de ses accès rabiques, le chien enragé ne parvienne à briser. Il s'échappe toujours. Ce n'est pas la pauvre muselière qui peut l'empêcher, il s'en débarrasse aisément.

Il deviendra alors d'autant plus dangereux que les autres chiens, empêtrés dans leurs muselières, ne pourront ni se défendre ni entrer en lutte avec lui. Il eût mieux valu faire connaître quels signes dénoncent le chien agité du délire rabique, et comment on peut éviter ses morsures.

Quand on voit un chien se jeter sans provocation et avec fureur sur les autres chiens qu'il rencontre, quand il engloutit dans son estomac des morceaux de bois, des pierres, quand le timbre de ses abois est rauque et comme voilé, tenez pour certain qu'il est enragé.

Le chien enragé ne voit pas pendant ses accès, il est aveugle ; on peut l'approcher sans danger, mais il faut bien se garder de crier. Son ouïe est, au contraire, d'une acuité, d'une finesse extraordinaire ; la sensibilité en est excessivement exaltée. L'animal en proie au mal rabique entend très bien et le gris de ces cris ; il se précipite vers l'endroit d'où part le cri ; il est bien rare qu'il s'écarte de sa route ; et c'est là un important point de vue ; la première chose qu'il importe de recommander lorsqu'on se trouve en présence d'un chien enragé, quel qu'il soit, c'est le silence. On a vu des passants, sur son chemin tranquillement, sans précipitation et sans hâte, se détourner doucement de la route suivie par l'animal pour ne le point exciter, et s'en éviter ainsi les cruelles atteintes.

Le chien n'est pas le seul animal domestique susceptible de contracter la rage ; le chat n'en est pas indemne, et il est alors d'autant plus dangereux qu'on se méfie moins de ses morsures. Le chat, il ayant pas, comme le chien, l'habitude de mordre. Cependant, la où les chats sont en grand nombre, là aussi il y a des cas de rage provoqués par leurs morsures. C'est ainsi qu'à Londres, où chaque habitation possède un ou deux chats et quelquefois davantage, il ne se passe presque point de semaine où les journaux ne signalent un cas de rage.

En France, des accidents de la sorte sont fort rares, et à Paris, où ils sont un peu plus fréquents qu'ailleurs, et où les chiens séquestrés sont en bien plus grand nombre, à peine en voyons-nous trois ou quatre par an. Je sais bien que c'est encore trop. Mais que de choses il faudrait inventer si l'on voulait, en toutes circonstances, protéger la vie humaine !

Il faudrait s'opposer à ce que le public fît l'ascension des monuments élevés. Parmi la foule des visiteurs, il peut se trouver des Anglais ou d'autres originaux amoureux de se précipiter du haut de ces lieux élevés ; il peut même s'y rencontrer des personnes qui, saisies d'un irrésistible vertige, s'élancent inconsciemment dans le vide, poussées pour ainsi dire par une force étrangère, iraient se briser sur le pavé des abords de ces monuments. A quels accidents ne donnent-ils pas lieu ces grands transports ! Du chasseur de sport si bien entrées dans les mœurs de nos voisins qu'ils ont tenté de s'acclimater chez nous ; que dis-je, qui sont déjà entrés dans nos habitudes et qu'il serait bien malaisé d'arrêter dans leur progression croissante. Et la chasse, qu'on dénomme Est ce que la poursuite d'un malheureux gibier ne sont pas chaque année la cause d'un nombre considérable de morts d'hommes ! Que d'autres plaisirs tout aussi inutiles, ou du moins qu'on devrait remplacer, par d'autres plus inoffensifs, ne pourrait-on encore citer !

Mais pour en revenir à la muselière et aux entraves apportées dans la libre divagation des chiens, on sait qu'elles sont non-seulement inutiles pour prévenir la rage, mais encore qu'elles y prédisposent l'animal, qui n'y est déjà que trop porté par la séquestration où nous le faisons subir dans les villes. La mesure est d'ailleurs inutile et vaine ; il est impossible de l'appliquer dans toute sa rigueur. Le seul moyen d'acquérir toute sécurité à l'avenir serait de bannir des villes tous les chiens et de les reléguer à la campagne. Les chiens ne s'en plaindraient pas.

Mais en voilà assez sur ce sujet, qui n'est point gai et dont on ne peut s'entretenir sans ressentir un violent mouvement de terreur quand on se rappelle les scènes horribles auxquelles donnent lieu ces dans une foule affolée et fuyante la présence d'un chien enragé. L'Académie des sciences nous réclame.

M. Cros y présente de superbes photographies en couleur. Elles sont obtenues par un artifice ingénieux qui ne donne point encore des résultats parfaits, mais qui sont assez satisfaisants et de nature à encourager l'inventeur. Les épreuves sont tirées sur collodion et en triple. L'une est colorée en jaune, une autre en rouge, la troisième en bleu.

Ces teintes sont obtenues par la décomposition, à l'aide de la lumière, de sels qui, d'incolores, se transforment en ces diverses couleurs. Ces trois épreuves faites sur collodion étant transparentes, on les superpose et l'on obtient ainsi, à peu près, la coloration naturelle des objets photographiés. Ce procédé, si il n'est pas approché d'une grande avenir, est cependant curieux, et à ce titre nous devons le signaler.

Parmi les pièces de la correspondance, se trouve la lettre d'un Italien, M. Guerra, qui réclame pour son maître, Mazzini, la priorité de cette assertion que la chaleur terrestre n'est qu'un point du soleil, mais est au rythme de [illegible] aux vibrations et aux ondulations de l'éther. Cette vibration n'a fait entrer en ligne de compte les variations du mouvement de leur transformation en chaleur qu'elle pourrait servir, si elle n'était tout à fait contraire à l'expérience de chaque jour, à expliquer comment nous ne constatons aucune diminution dans les quantités de lumière et de chaleur que nous envoie annuellement le soleil.

Les plus savants astronomes se sont bien souvent occupés de la question du renouvellement et de l'entretien de la chaleur calorifique et lumineuse du soleil.

M. A. Guillemin passe en revue toutes les idées émises à ce point dans son remarquable ouvrage *Le Ciel*, dont la librairie Hachette et Cie publie en ce moment la cinquième édition, et dont l'intérêt n'a pas été étrangère au regain de faveur dont il jouit aujourd'hui, en France, les études astronomiques. Nous devons nous préoccuper de savoir quelle est l'origine de la chaleur et de la lumière du soleil, et de la double radiation de cet astre qui est permanente et ne s'affaiblira pas un jour. Aujourd'hui les conditions de l'existence sur notre globe seraient [illegible] ...

[illegible]

FEUILLETON.

LE SECRET DE LA COMTESSE.

PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

PREMIÈRE PARTIE.

Sébastien, frissonnant d'amour, saisit avidement la gerbe de roses. Il plongea son visage dans leurs masses odorantes, et il lui sembla que les roses lui rendaient les baisers et que leur parfum pénétrant était le souffle même de Berthe.

Ce rêve d'amant bien épris fut brusquement interrompu par un bruit faible mais distinct qui frappa l'oreille du jeune homme et fit naître en lui une inquiétude facile à comprendre.

Le sable de l'allée conduisant du château au berceau de verdure, ou longeant le Casanemi, craquait sous un pas léger et ce pas s'approchait de plus en plus.

Si la personne dont ce bruit trahit la présence a l'idée d'entrer sous la tonnelle — pensa Sébastien — je suis pris...

Et comptant, pour rester inaperçu sur l'obscurité qu'entretenait au bord de l'eau le dôme des grands tilleuls, il sortit de la tonnelle sur la pointe du pied, décidé à chercher un asile derrière un tronc d'arbre jusqu'au moment où le promeneur nocturne se serait éloigné.

Malheureusement pour la réussite de ce projet, la personne inconnue que Sébastien voulait éviter était plus près qu'il ne le croyait, et au moment où il quittait le berceau, il se vit en face d'une forme blanche dont un intervalle de deux ou trois pas tout au plus le séparait.

Cette forme recula en poussant un cri étouffé par l'épouvante, et sans doute elle allait prendre la fuite, mais déjà le jeune homme avait reconnu l'apparition inattendue, et d'une voix suppliante il balbutiait :

— Mademoiselle, je vous en supplie, n'ayez pas peur... c'est moi... moi Sébastien !...

Berthe, car en effet c'était bien elle, s'arrêta tremblante.

— Vous, monsieur Sébastien !... — répéta-t-elle. — Je vous croyais parti depuis longtemps...

— Et vous ne vous trompiez pas, mademoiselle, mais je suis revenu...

— Par où donc êtes vous entré dans le jardin ?... La grille n'est-elle pas fermée ?...

— J'ai traversé le ruisseau...

— Mais pourquoi ?... quel motif vous ramène au milieu de la nuit ?

Sébastien hésita. — Improviser un mensonge acceptable était presque impossible. — D'un autre côté, retrouvait-il jamais une telle occasion de laisser échapper un aveu qui brûlait ses lèvres ? — Son hésitation fut courte.

— Mademoiselle — balbutia-t-il — à vous je ne saurais mentir... je suis coupable, je le sais bien, mais j'implore votre pardon... Écoutez-moi donc sans colère...

— Le motif qui m'a ramené la nuit, comme un voleur, c'est que je voulais ce bouquet... ce bouquet oublié par vous sur la table de la tonnelle...

Et, tout en parlant, il approchait la gerbe de roses du visage incliné de Berthe.

Si les ténèbres à peine transparentes n'eussent enveloppé les deux acteurs de cette scène nocturne, on aurait pu voir de doux visage s'empourprer.

— Ce bouquet... — répéta la jeune fille d'une voix basse et comme brisée — la chaleur du jour a passé sur lui... il est flétri... presque sans parfum... pourquoi donc le désirez-vous ?...

— Oh ! fille d'Ève ! filles d'Ève ! comme la plus chaste d'entre vous sait arracher du fond d'un cœur l'aveu qu'elle pressent, qu'elle devine, et que pourtant elle veut entendre !

— Elles se sont flétries dans vos mains, ces chères fleurs !... — répliqua Sébastien avec feu. — Leur parfum s'est évaporé sur vos lèvres !... Ce qui vient de vous m'est sacré !... Je ne suis pas un poète... je suis un soldat... je parle mal... Les paroles me manquent pour rendre les pensées qui débordent en moi... Laissez-moi tout vous dire, cependant... Je suis à vos pieds, c'est vrai, mais j'y suis avec respect et profond que rien de moi ne peut vous blesser. — Ayez pitié d'une âme qui ne s'appartient plus, d'un cœur qui dès le premier jour n'a pu faire autrement que d'aller à vous ! — Ne me raillez pas, mademoiselle, et ne me chassez point, quand vous saurez que je vous aime...

En disant ce qui précède Sébastien, comme poussé par une force irrésistible, avait mis un genou en terre devant Berthe.

Physiquement et moralement il semblait à Mlle de Franoy que les myriades d'étincelles d'un feu d'artifice pétillaient autour d'elle... Des premières paroles du jeune officier un voile s'était déchiré devant ses yeux — elle avait vu clair dans son cœur. — Elle avait compris qu'elle était aimée, elle avait senti qu'elle aimait.

Nous l'avons dit, Berthe était romanesque.

La situation éminemment romanesque dans laquelle elle se trouvait brusquement jetée la séduisit au plus haut point.

L'aventure du bouquet, la rencontre imprévue, la déclaration d'amour, la nuit, sous les grands arbres, tout cela lui parut délicieux.

Les romans d'Auguste Lafontaine et de Mme de Montbrison ne lui avaient jamais offert rien de si *coral*.

De simple jeune fille qu'elle était quelques minutes auparavant, elle se sentait élevée tout à coup à la dignité d'*héroïne*, mais, tout en la séduisant beaucoup, la situation ne laissait pas de lui causer en même temps un fort grand embarras, car enfin il fallait répondre, et répondre est bien difficile quand on a seize ans et quand on voit à ses genoux un capitaine de hussards d'un dessin en cachette, depuis bientôt quinze jours, une foule de petits portraits plus ressemblants les uns que les autres.

Au sortir de son premier trouble, Berthe interrogea ses souvenirs.

Que faisaient en pareille occurrence, — se demanda-t-elle — les sœurs, les vierges brunes et blondes, filles des romanciers de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Les unes s'enfuyaient sans parler. — Les autres maintenaient l'amoureux trop hardi. — D'autres enfin répliquaient, en très bon style, par des phrases dont voici le sens : — « *C'est fort bien ! fuyez à vous de m'aimer, car je vous aime aussi... — Ma raison vous le plus tôt possible...* »

Mlle de Franoy reconnut bien vite l'inanité de l'expérience acquise dans les in-octavos et les in-dix-huit. — Aucune des solutions indiquées par ses auteurs ne lui semblait praticable.

Elle ne voulait pas s'enfuir car elle comprenait instinctivement qu'auprès de Sébastien Girard elle était aussi en sûreté qu'à côté de son père. — Elle ne voulait point non plus lui témoigner, à propos de sa hardiesse, une irritation qu'au fond elle n'éprouvait nullement. — Quant à la troisième façon d'agir, elle ne la distinguait même pas.

En conséquence elle prit le meilleur de tous les partis. — Elle éloigna de son esprit ses réminiscences littéraires. — Elle fut naturelle, elle fut simple, elle fut elle-même.

— Monsieur Sébastien — murmura la douce enfant avec une grande émotion — vous me demandez de ne point vous railler et de ne pas vous chasser... — Je n'ai nul motif pour le faire, car je vous estime sincèrement... — Je crois à votre respect, que je mérite, et je ne doute pas de cette affection dont vous m'avez parlé...

— Peut-être aurait-il mieux valu, pour me faire un pareil aveu, attendre une autre occasion... Ni l'heure, ni le lieu n'étaient bien choisis... mais enfin, je ne suis point irritée... Maintenant vous comprenez qu'une entrevue pareille, si peu préméditée qu'elle soit, ne peut se prolonger... — Elle n'est excusable que parce que c'est le hasard qui nous a réunis...

— Je le comprends, mademoiselle, — répondit vivement Sébastien dont le cœur bondissait, car dans chacune des paroles de Berthe il puisait une espérance. — Oui, le hasard seul est coupable... C'est lui qui m'a donné l'audace de vous parler comme je l'ai fait... — J'obéis... je vous quitte... je m'éloigne... — Un mot encore cependant, je vous en supplie, un dernier mot... — M'autorisez-vous à m'adresser à M. le comte, votre père ?... à lui révéler mon amour... à lui confesser mes ambitions ?...

— Oh ! non... non... pas encore !... — répliqua Berthe avec une sorte d'effroi. — Après la crise d'aujourd'hui il faut éviter à mon père l'ombre même de toute agitation... Attendez le moment de lui parler... je vous le dirai, mais, jusque-là, il faut attendre.

La pauvre enfant ne s'apercevait pas que la réponse qu'elle venait de faire équivalait au plus complet, au plus explicite de tous les aveux.

Sébastien, lui, avait compris.

— J'attendrai... j'attendrai... — dit-il. — Aimer, c'est obéir... — Adieu, mademoiselle...

Il fit un mouvement pour s'éloigner, mais il s'arrêta.

— Et ce bouquet... — balbutia-t-il timidement — ce bouquet de roses fanées...

D'une voix aussi faible qu'un souffle, Mlle de Franoy murmura :

— Ce bouquet ?... Vous l'avez pris... Eh bien ! gardez-le...

— Ah ! vous êtes un ange !... — fit le jeune homme ivre de joie.

Et pressant contre ses lèvres les roses qu'il n'étaient plus déroulées, mais devenues à jamais précieuses... [illegible] Sébastien s'éloigna tandis que Berthe, en proie à une profonde et délicieuse émotion, se dirigeait vers le château.

Le lendemain, en plein jour, à la même heure que la scène que nous venons de raconter dans le précédent chapitre avait eu lieu bien après minuit, Berthe, dont les yeux ne s'étaient pas fermés un seul instant, entre des huit heures du matin dans la chambre de son père.

Le général s'éveillait après un bon sommeil. Les bandes qui serraient son bras avaient fait leur devoir et la plaie s'était cicatrisée.

Mlle de Franoy embrassa le vieillard avec une vive effusion de tendresse, en lui demandant de ses nouvelles.

— Il me semble que tout va le mieux du monde — répondit-il. — Je me sens un peu faible cependant, mais c'est naturel, car ce diable de docteur m'a tiré beaucoup de sang !... — Et toi, chère fille, comment as-tu dormi ?

— Fort peu, père... — balbutia Berthe que cette question si simple fit rougir jusqu'au blanc des yeux...

— Oui... oui... je comprends... l'inquiétude... — reprit M. de Franoy, — mais rassure-toi mon enfant bien-aimée, je suis hors d'affaire, et s'il plaît à Dieu, nous ne nous séparerons pas de sitôt... du moins pour toujours...

Après un instant de silence, le général continua :

— Écris quelques lignes à la baronne, et dis à Jean de monter à cheval pour les lui porter... — Il ne faut pas que cette chère Blanche apprenne par hasard la nouvelle de mon accident... — Le bruit public grossit les choses hors de toutes proportions... — Blanche me croirait perdu... — Rassure-la donc, et ne manque pas d'ajouter que j'aurai le plus grand plaisir à la voir le plus tôt possible...

Berthe s'empressa d'acquiescer au vœu du général, et le domestique partit à cheval pour Saint-Juan.

Vers dix heures le docteur arriva, et, en même temps que lui, Sébastien.

En voyant entrer ce dernier portant une rose flétrie à l'une des boutonnières de son uniforme, la jeune fille devint tour à tour rouge comme une grenade et pâle comme une morte. — Elle fut obligée, pour dissimuler son trouble et son embarras, de quitter la chambre pendant quelques minutes.

XII

Sébastien, lui, semblait très ému, mais son émotion pouvait et devait-être mise sur le compte de l'intérêt très vif et très légitime qu'il portait à la situation du général.

M. de Franoy, souriant, tendit une main à chacun des nouveaux venus.

— Eh ! bien, mes deux sauveurs, — leur dit-il — vous le voyez, grâce à vous j'en ai rappelé... — La mort, qui n'avait pas voulu de moi sur tant de champs de bataille, n'a fait, cette fois encore, que m'effleurer du bout de son aile en passant... — Reste à savoir si la trêve qu'elle accorde aujourd'hui sera de longue durée... — Comment me trouvez-vous, docteur ?

— Mais, général, vous avez tout à fait la mine d'un homme qui vient de passer un nouveau bail avec la vie...

— Un bail de trois, six, neuf ? — demanda M. de Franoy en accompagnant ses paroles d'un sourire un peu sceptique.

— Un bail plus long que cela, je l'espère bien, si vous voulez être raisonnable...

— Je le serai tant qu'il faudra... — Je tiens à vivre à cause de Berthe... — Je sais bien qu'au ciel on trouve des anges, mais, puisque Dieu m'en a donné un sur la terre, je ferai tout pour ne pas le quitter... — Ordonnez donc, docteur, ordonnez ! — Vous serez obéi religieusement.

Le docteur posa les bases du régime dont il avait parlé la veille au soir à Sébastien, et M. de Franoy promit de suivre ce régime avec une conscience absolue.

— Puis-je, dès aujourd'hui, quitter mon lit ? — demanda-t-il.

— Vous le pourriez à la rigueur, — répondit le médecin, — mais je vous engage à n'en rien faire, et pas plus demain qu'aujourd'hui... — J'estime qu'il vous faut, pour réparer vos forces, deux jours de repos bien complet... — Accordez-les moi, je vous en prie...

— C'est convenu..., — mais comme je vais m'ennuyer !...

— Le capitaine vous tiendra compagnie... — Mademoiselle votre fille vous lira les journaux.

— Oh ! pour l'amour de Dieu, pas de journaux, pas de politique !! — s'écria le général en riant. — La conversation du capitaine, à la bonne heure, s'il veut bien pousser le dévouement jusqu'à se faire garde-malade... — Mais dites-moi, docteur, m'est-il permis de jouer aux échecs ?

— Absolument.

— Alors, tout va bien !... — On apportera l'échiquier près de mon lit... — Pauvre échiquier, il a dû passer la nuit au grand air, sous la tonnelle où, bien certainement, personne n'a songé à mettre les pieds depuis l'accident d'hier au soir... — Heureusement qu'avec cette saison les nuits sont belles...

Ce fut au tour du capitaine à rougir jusqu'à la racine des cheveux comme une jeune fille prise en faute. — Personne ne remarqua cette rougeur. — Berthe, qui venait de rentrer, se dirigea vivement vers la fenêtre qu'elle ouvrit.

— Qu'y a-t-il ? — demanda le comte. — Est-ce que regardes-tu dehors ?

Mlle de Franoy n'eut pas besoin de chercher un prétexte. — Le hasard lui en offrit un tout à point.

— Il m'avait semblé, — dit-elle, — entendre une voiture... et je ne me trompais pas.

En même temps la grille tournait sur ses gonds, et une calèche attelée de deux chevaux couverts d'écume entrait dans la cour.

— C'est ma cousine ! — s'écria Berthe.

— Cette chère Blanche, — murmura le comte — aussitôt après avoir lu la lettre, elle sera partie... — C'est un cœur d'or !

Ces quelques paroles étaient à peine échangées que la baronne de Vergy entrait dans la chambre comme un tourbillon, et, courant au vieillard, le serrait dans ses bras avec une affection vraiment filiale.

— Cher oncle — dit-elle ensuite — et rassurée que fût la lettre de ma cousine, elle me laissait cependant une intolérable inquiétude que je n'aurais pas eu le courage de supporter une heure de plus. — Maintenant que je vous ai vu, me voilà tranquille... — Pauvre Berthe, comme tu as dû souffrir ! — Viens, mon enfant, viens que je t'embrasse...

Mlle de Franoy apporta son front aux lèvres de la baronne avec cette même froideur involontaire que nous avons déjà signalée.

Blanche salua le docteur et tendit la main à Sébastien, puis elle questionna longuement sur tout ce qui s'était passé depuis la veille au soir.

Quand Berthe et le médecin eurent répondu à toutes ses questions, M. de Franoy reprit :

— Mais j'y songe, ma chère Blanche, avez-vous déjeuné avant de partir ?

— Je n'y ai pas même pensé... — répondit la jeune femme.

— Eh bien ! vous allez déjeuner avec Berthe, le capitaine et le docteur... et vous viendrez me retrouver ensuite.

Le jeune officier et le médecin voulurent s'excuser. — Le général leur coupa la parole en déclarant qu'il ne retenait rien à un malade et que d'ailleurs il prétendait garder Sébastien toute la journée, le jeu d'échecs étant un moyen hygiénique que le docteur lui permettait.

Cinq minutes après les quatre convives s'attablaient dans la salle à manger, tandis qu'on apportait à M. de Franoy deux œufs frais, une côtelette et du Pauillac. — Ajoutons entre parenthèses qu'il se montrait docilement à ce menu succinct, mais que la vue du Pauillac rougit lui fit faire une forte grimace.

D'un côté comme de l'autre le repas fut court. — Berthe et ses hôtes remontèrent. Le docteur, que ses nombreux devoirs réclamaient ailleurs, partit en annonçant qu'il reviendrait le lendemain, mais comme visiteur, M. de Franoy n'ayant désormais nul besoin des soins d'un médecin.

— Mes enfants, — dit le comte à Sébastien et à Berthe, — vous allez me faire le plaisir d'aller vous promener au jardin pendant dix minutes... — J'ai besoin d'avoir avec notre chère baronne un petit tête-à-tête.

Le cœur du jeune officier bondit de joie. — Il allait pendant dix minutes se trouver seul auprès de Berthe, et cela par la volonté même de son père !... — C'était un bonheur inespéré...

Mlle de Franoy ressentit un trouble profond. — Après l'entrevue de la nuit précédente, après les aveux de Sébastien, après ses propres aveux, déguisés il est vrai, mais dont elle ne se dissimulait plus la portée, l'idée de se retrouver sans témoin avec celui de qui elle était aimée et qu'elle aimait lui causait une sorte d'angoisse qui cependant n'était pas sans charme.

Elle crut de son devoir d'essayer au moins de se soustraire à la nécessité de cette solitude à deux.

— Mon père — murmura-t-elle avec un sourire un peu contraint — ne puis-je donc entendre ce que vous avez à dire à Blanche ?

— C'est probable, puisque je t'éloigne... — répondit le général en riant.

(A continuer.)

UNE COURSE DE TAUREAUX. — Dans une course de jeunes taureaux qu'a eu lieu à Valdepenas le 25, l'un des taureaux a sauté par deux fois au milieu du public. Il s'en est suivi une scène terrible et une panique épouvantable. Le taureau a tué un enfant de sept ans et blessé deux agents et beaucoup de spectateurs. Le journal qui rend compte de ces faits dit qu'il a fallu saigner plus de 300 personnes.

Le taureau, poursuivi à coups de fusil, reçut 15 balles et fut ensuite achevé à coups de couteaux.

Billets faux de banques nationales

Voici une liste des billets faux de banques nationales. L'astérique (*) signifie que les banques n'existent pas et que l'émission en est frauduleuse.

BILLETS DE DEUX PIASTRES.

Boston, Massachusetts, Tremont National Bank.
Kinderhook, New York, National Bank of Kinderhook. New York, National Union Bank.
*Lindepark, New York, National Union Bank.
*Lynn Park, New York, Lynn Park National Bank.
Newport, Rhode Island, Newport National Bank.
Newport, Rhode Island, National Bank of Rhode Island.
New York City First National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City St. Nicholas National Bank.
New York City National Shoe and Leather Bank.
New York City, National Bank of the State of New York.
Peekskill, New York, West Chester County National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Sixth National Bank.
Providence, Pennsylvania, First National Bank.

BILLETS DE CINQ PIASTRES.

Chicago, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Third National Bank.
Chicago, Illinois Traders National Bank.
Jackson, Michigan, People's National Bank.
Aurora, Illinois, First National Bank.
Canton, Illinois, First National Bank.
Paxton Illinois, First National Bank.
*Galena, Illinois, First National Bank.
Peru, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of New Bedford.

BILLETS DE DIX PIASTRES.

Albany, New York, Albany City National Bank.
Auburn, New York, Auburn City National Bank.
Cherry Valley, New York, National Central Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
Lockport, New York, First National Bank.
Malone, New York, Farmers' National Bank.
Newburg, New York, Highland National Bank.
New York City Croton National Bank.
New York City First National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Merchants' National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Mechanics' National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City National Bank of Commerce.
New York City National Bank of the Commonwealth.
New York City National Bank of the State of New York.
Philadelphia, Pennsylvania, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Third National Bank.
Poughkeepsie, New York, First National Bank.
Poughkeepsie, New York, City National Bank.
Poughkeepsie, New York, Farmers and Manufacturers' National Bank.
Peekskill, New York, Westchester County National Bank.
Pen Yan, New York, First National Bank.
Rome, New York, Central National Bank.
Rochester, New York, First National Bank.
Rochester, New York, Flour City National Bank.
Red Hook, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, Syracuse National Bank.
Troy, New York, Mutual National Bank.
Whitehall, New York, First National Bank.
Waterford, New York, Saratoga County National Bank.
Richmond, Indiana, Richmond National Bank.

BILLETS DE VINGT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Chicago, Illinois, First National Bank.
Indianapolis, Indiana, First National Bank.
Lebanon, Pensylvania, Lebanon National Bank.
New York City, Merchants National Bank.
New York City, Tradesmen's National Bank.
New York City National Bank of Commerce.
New York city, National City Bank.
New York city National Shoe and Leather Bank.
New York city, Market National Bank.
New York city, Mechanics' National Bank.
New Albany, Indiana, First National Bank.
Plainfield, New Jersey, First National Bank.
Portland, Maine, First National Bank.
Portland, Connecticut, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Fourth National Bank.
*Utica, New York, City National Bank.
Utica, New York, Utica City National Bank.
Utica, New York, Oneida National Bank.
Utica, New York, First National Bank.

BILLETS DE CINQUANTE PIASTRES.

New York City Fourth National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of Commerce.
Palmyra, New York, First National Bank.

BILLETS DE CENT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Cincinnati, Ohio, Ohio National Bank.
Elmira, New York, First National Bank.
New York City Central National Bank.

Signal d'incendies par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annoncent un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups, ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No. 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
42 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
43 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
45 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No. 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazine et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
83 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rochebiave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No. 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 8, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, François et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poste et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des États-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 29 juillet.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 août.
ST-GERMAIN, Roquoux, samedi, 12 août.

PRIX DU PASSAGE en Or (y compris le vin). Première cabine $120 et $110 suivant l'étage. Seconde, $72. — Troisième $40. — Entrepont, $26, avec ameublements, lit et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Passage d'entrepont, chemin de fer compris, de la Nlle-Orléans à New-York, $35 en currency.

Billets aller et retour à prix réduits.

Les paquebots marqués d'une * ne prennent pas de passagers d'entrepont.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York.
ou à L. GRAND, Agent.
nov—1ld Gallier Court, Levée H. N. C.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se rendent, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague. — AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux ports d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellente steamers, offre expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté à la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs aux tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, s'adresser marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de toutes les points de l'ancien monde.

Traites à vue de £5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guildors.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co.

No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B. — Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de première chambre, de seconde chambre et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Jeudi, 27 juillet, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ... $50.
Entrepont ... 25.
Billet d'excursion ... 90.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 45.

Excursion du dimanche et du mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA,

très fin marcheur à basse pression et portant la malle des États-Unis.

Capitaine HANOVER,

fera des excursions, régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 6 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de 7 heures et demie du soir.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

☞ Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA

Rue No 20 de la rue de l'Union.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des États-Unis — Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression et portant la malle des États-Unis.

Capitaine Wm. Hanover.

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 6 heures du matin ; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi ; le MERCREDI à l'arrivée du train de 6 heures du matin ; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi ; le DIMANCHE à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Pool Landing, sur la rivière Tchefuncta. Il quittera Pool Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à 5 heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI.

Il y aura une excursion régulièrement, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie. Il sera de retour à temps pour le train du soir.

Il ne sera définitivement pas reçu de fret après le départ du train qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Le fret devra être payé à bord, à moins de marquer d'avance.

C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la Grand'Ile.

Du Canal Hervey à la Grand'Ile.

Départ deux fois la semaine, le MARDI et le SAMEDI, à 8 heures du matin.

Le beau bateau à vapeur QUAKER,

capitaine F. Ratché, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il partira de la Grand'Ile pour le Canal Hervey tous les JEUDIS et LUNDIS matin.

Prix du passage, $2.50, les repas non compris.

Le "Quaker" débarquera les passagers à l'hôtel Willos, et aux endroits où ils voudront s'arrêter.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis,

se rendant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
Au No 25 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur ROBERT YOUNG, remplaçant le ST-MARY, d'un faible tirant d'eau.

Capt. W. H. Daniel, commis J. H. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Écore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour [illegible] de Russey, Harbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Grand Écore et tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur HART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine ; GEO. O. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 11 P. M. et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. O. MELANCON, No 21 rue Bienville.

Paquebot du Bayou Lafourche.

Ligne des planteurs et des négociants. Le steamer part le lundi, 22 mai 1876. — Le bateau à vapeur STELLA BLOOM, capitaine U. Terrebonne, commis M. Charlet, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. pour le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville pour la Nlle-Orléans les JEUDIS et les LUNDIS, à 6 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 3 rue Tchoupitoulas. TERREBONNE & SALOMON, No 78 de la rue Decatur, entre Conti et Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

Joseph Whitebread, capitaine.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Ancois, Commis Landry Connais.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. EVERY et F. CHARLET.

14juillet—1an

VAPEURS.

Brême.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NLLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leurs voyages réguliers en octobre 1876. Les jours de départ et les prix du passage seront annoncés plus tard.

Ces steamers, en venant à la Nlle-Orléans, font escale au Havre et à la Havane ; en se rendant à Brême, ils font escale à la Havane et à Southampton. La compagnie se réserve le droit de changer de route.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, de Southampton ou du Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,

10juin— No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du 2 JUILLET, le bateau à vapeur TOM PARKER, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 6 heures et demie du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se rendra au train d'excursion du dimanche partira d'ici à 7 heures et demie du matin et sera de retour le même jour à sept heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 8 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Agent-général.

4déc—

New Orleans City Railroad

De la Statue de Clay au Lac sans changement de chars.

PASSAGE, ALLER ET RETOUR, VINGT CENTS.

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

De la statue Clay.		Du Lac.	
6 heures	a. m.	7 heures	a. m.
7 heures	a. m.	8 heures	a. m.
8 heures	a. m.	9 heures	a. m.
9 heures	a. m.	10 heures	a. m.
10 heures	a. m.	11 heures	a. m.
11 heures	a. m.	12 heures	m.
12 heures	m.	1 heure	p. m.
1 heures	p. m.	2 heures	p. m.
2 heures	p. m.	3 heures	p. m.
3 heures	p. m.	3½ heures	p. m.
3½ heures	p. m.	4 heures	p. m.
4 heures	p. m.	4½ heures	p. m.
4½ heures	p. m.	5 heures	p. m.
5 heures	p. m.	5½ heures	p. m.
5½ heures	p. m.	6 heures	p. m.
6 heures	p. m.	6½ heures	p. m.
6½ heures	p. m.	7 heures	p. m.
7 heures	p. m.	7½ heures	p. m.
7½ heures	p. m.	8 heures	p. m.
8 heures	p. m.	9 heures	p. m.

Le DIMANCHE, un train pour l'agrément des sportsmen partira de la statue Clay à 5 heures A. M. et un char des lignes respectives de cette compagnie, laissera les stations à temps pour faire la connexion.

Les trains s'arrêteront, aller et retour, aux rues Baronne, Remparts, Claiborne et Galvez seulement.

1juin—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité de ce chemin de fer, en ville, est "l'ancienne gare," rue des Champs-Élysées, près la Levée.

Le prix de l'excursion au Lac — aller et retour le même jour — est de 25 cents. Les enfants au-dessous de douze ans paieront 10 cents.

Pour la station de Gentilly, 15 cents (aller et retour) le retour.

Départ de la Ville.	Départ du Lac.
5 heures A. M.	7 heures
7½	8
9	10
Midi	1
1	2
2	3
3	4
4	5
5	6
6	7
7	8
8	9
9	10
10	10½

Le Dimanche, il y aura un train TOUTES LES DEMI HEURES à partir de 2 heures. Un train destiné aux chasseurs quittera la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du train.

D. B. ROBINSON, Receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES É. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit :

Départ.	Arrivée.
Express......6:45 A. M.	Express......10:30 A. M.
Express......5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.
Train d'agrément pour les villes de bains, 3:15 P. M.	Train d'agrément 9:20 A. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Le train d'agrément va jusqu'à Biloxi. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

11 Nov—

New Orleans & Mobile Rail-Road. MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via ST-LOUIS

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.	Arrive.
Express......6:45 A. M.	Express......10:30 A. M.
Express......5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.
Coast accommodation 3:15 P. M.	Coast accommodat. 9:20 A. M.

Pullman Palace Cars daily, to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Coast accommodation runs to Biloxi. Ticket Office corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

11Nov—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit :

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

Le et après le lundi 24 avril, les trains partiront et arriveront comme ci-après :

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Malle......4:30 P. M.	Malle......12:05 M.
Agrément......5:30 P. M.	Agrément......10:00 A. M.

Le train d'agrément du DIMANCHE à 9:30 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 Jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

On an after Monday April 24 train leave and arrive as below :

DEPART.	ARRIVE.
Mail......4:30 P. M.	Mail......12.00 M.
Accommodation 5:30 P. M.	Accom......10:00 A. M.
SUNDAY accommodation train......9:30 P. M.	

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 17

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets d'excommutation, seront accordés, à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 1 heure ; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après [illegible] heures.

[illegible]

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 84 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 88 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qu'il a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

ASSURANCES.

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875 :

Primes sur les risques de feu	$350,836 87		
Primes sur les risques de mer	66,189 62		
Primes sur les risques de rivière	34,714 31		
Total		$[illegible]	
En moins			
Primes sur risques non expirés	$120,661 47		
Primes remboursées	1,351 60	12,613 07	
Primes nettes acquises			$325,127 71
A ajouter :			
Intérêts	$9,186 35		
Profits et pertes	5,460 40		
Primes sur l'or	254 92	14,900 67	
			$342,0[illegible] 40
Pertes payées			
Sur les risques de feu	$90,741 63		
Sur les risques de mer	15,954 27		
Sur les risques de rivière	6,552 23		
Pertes en litige	5,612 00		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,451 46	142,702 11	
Réassurances		16,310 42	
Réfaction (rebate)		31,818 93	
Commissions d'agences		27,439 63	
Dépenses d'agences		7,789 84	
Taxes et Licences		10,565 60	
Dépenses de bureau		27,064 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		6,547 18	
Frais de Cours et d'avocats		47 62	270,287 84
Bénéfice net			72 67[illegible] 7

AOTIF.

En caisse		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,800 87	
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61	
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00	
En mains d'agents aux É. U. et en Europe	19,003	
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $12,903 42 évalués à	27,871	
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 72, évaluées à	48,333 75	
Effets à recevoir pour primes	7,667 93	
Prêts sur hypothèques	140,673 22	
Prêts sur nantissements	24,721 94	
Effets à recevoir	13,981 80	
Bons	22,413 88	
Actions	23,556 78	
Primes en voie de recouvrement	41,656 42	
Propriétés foncières	74,174 77	
Dû par divers	11,814 99	
Bons des États-Unis	11,560 75	565,674

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00	
Effets à payer	,666 6	
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50	
Primes sur risques non terminés	120,661 47	
Pertes non réglées	29,253 46	
Dû à divers	7,004 64	
Fonds de réserve	11,029 07	482,954 0
Surplus		$72,670 5

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RÉSOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants :

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action ;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes ;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des États-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISSENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON.

1janv—1m

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'Administration arrivé au terme de son mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Reçu pendant l'année 1875 :

Admission	$ 235 00	
Quotités	2110 25	
Pic-Nic	209 25	
Diplômes, Badges, Amendes	26 10	
Intérêts sur $500 à 5 pour cent	49 00	
Balance en caisse 1er janvier 1875	653 02	$3271 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875 :		
Assurance de Mobilier	$ 12 10	
Docteurs	673 00	
Pharmaciens	633 90	
Secrétaire, 4 trimestres	75 00	
Commission, collecteur, 10 pour cent	273 15	
Annonces et impressions	117 70	
Secours en argent	5 00	
Funérailles	206 00	
Actions de la Tombe (remboursées)	330 00	
Secours pour les Inondés	20 00	
Divers (taux frais)	92 70	2338 5
Balance en caisse 1er janvier 1876		$934 07
Il y a ajouter, actif de la Société :		
Mobilier, Bannières, &c.	$ 500 00	
Deux Actions de Banque	50 00	
La Tombe et Terrain	4141 00	
Billets en recouvrement (balance du Collecteur)	487 10	
En recouvrement (balance du Secrétaire)	25 60	$5436 60
Actif net, 1er janvier 1876		$6430 67
Plus quotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection		466 00

Le 1er janvier 1875, la Société se composait de... 241 membres.
Admis depuis cette époque 31 " 272 m.

Sur lesquels il faut déduire :
Décédés
Rayés aux Assemblées générales
Absents démissionnaires

Effectif actuel ... 206 m.
Classés comme suit :
Membres Actifs ... 182
" Honoraires ... 22
" Bienfaiteurs ... 2

Total égal.
11janv—1t

An Public.

NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD.

Le Comité des Citoyens nommé à la grande assemblée tenue à la Salle St. Patrick, le 27 janvier, dans l'intérêt de la compagnie NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD, a recommandé les messieurs bien connus, actifs, énergiques et hautement respectables pour solliciter des souscriptions au fonds capital de la compagnie. Le public est, par le présent, informé que les districts ci-dessous désignés seront parcourus par les messieurs désignés ci-après.

Les limites Est et Ouest partent du fleuve à la cyprière.

1. Côté Sud de la rue du Canal et côté Nord de Poydras, inclusivement, Col. Ch. R. Ralley, F. Camerden, Esq.

2. Côté Sud de la rue Poydras au côté Nord de Calliope, inclusivement, W. Wallace Esq., H. W. Fowler, Esq.

3. Côté Sud de la rue Calliope au côté Nord de Jackson, inclusivement, P. R. Byrne, Esq., B. B. Hotchkiss, Esq.

4. Côté Sud de la rue Jackson à la ligne supérieure de Carrollton, inclusivement, John McNulty, Esq., A. Gallaird, Esq.

5. Côté Nord de la rue du Canal au côté Sud de St. Louis, inclusivement, J. P. Roux, Esq., A. Dupré, Esq.

6. Côté Nord de la rue St. Louis au côté Sud de l'Esplanade, inclusivement, J. G. Sanchos, Esq., A. Kilshaw, Esq.

7. Côté Nord de la rue Esplanade à la ligne inférieure de la ville, inclusivement, Jno. Pasley, Esq., Samuel Powers, Esq.

Les messieurs ci-dessus nommés sont pleinement autorisés à obtenir des souscriptions au fonds capital du NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD COMPANY.

E. M. WICKELSON, [illegible]

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured (from Washington). [illegible]

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax Payers and the public in general that he has removed his office from No. 84 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No. 88 same Alley. He again tenders his grateful thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him during the last twelve years, and begs the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR.

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$117,54[illegible]		
Sur les risques maritimes	17,716 7[illegible]		
Sur les risques de rivière	42,418 0[illegible]		177,707 87
Pertes payées dans la même période :			
Sur les risques d'incendie	23,977 [illegible]		
Sur les risques maritimes	1,[illegible]		
Sur les risques de rivière	17,640 0[illegible]	46,22[illegible] 11	
Moins réfaction (Rebate)	20,418 0[illegible]		
Taxes et licences de ville, l'État et pour 1874 et 1875	15,116		
Réassurances	16,074 22		
Primes remboursées	1,066 21		
Loyer	3,907 [illegible]		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,603 [illegible]	71,439 16	117,677 27
Profits			$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 [illegible]		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 1[illegible]		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 0[illegible]		
			$60,030 00
L'actif de la Compagnie est comme suit :			
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,223 77	
Prêts sur nantissement		23,387 16	
Effets pour primes à courte échéance		7,[illegible] 31	
Actions de banque et autres actions		31,549 25	
Liens fonciers		24,324 [illegible]	
Primes en voie de perception		23,663 90	
En banque	$84,763 [illegible]		
Balance dans la banque d'Amérique	[illegible]	[illegible],280 84	
Total de l'actif		$260,030 00	

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce [illegible] janvier 1876.

[illegible]T DUCROS, Notaire Public, No 1 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

11janv—

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année, expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale :

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,145
Dépenses générales, taxes, loyers &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,429 [illegible]	
Escompte de billets payés avant l'échéance	347 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,291 45	
	$7,[illegible] 14	
Bénéfice net	112 [illegible]	
	$7,187 08	$7,187
L'actif social est comme suit :		
Billets, tables, annuellement, garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$34,905 77	
Propriétés foncières	9,450 [illegible]	
Comptant : A la banque nationale de l'État	$1,661 41	
Currency des États-Unis	144 26	1,810 67
Effets à recevoir		7,160 1[illegible]
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		253 88
		106,171
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	2,792 [illegible]	
Scrip	4,830 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 20	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	402 70	
Surplus de l'actif	16,470	106,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 11 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,447 [illegible]	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]	
		194,[illegible]
		$[illegible] 1
Total de l'actif		$[illegible]

DÉCLARÉ :

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Kimer Rader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. T. Del Bondio,	O. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Kicks,	S. D. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
M. Wildermann		

RAPPORT ANNUEL DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions	23
Décès	1

État actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$143,00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$2,076 85
Reçu des membres, pour quotités, assessments et amendes	1,933 [illegible]
Reçu d'autres sources	131 16
Total	$4,141 24
Dépensés par comité de secours	465 00
Dépenses pour divers	304 94 — 1,269 94
En caisse ce jour	$1,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$1,871 30
Effets à recevoir	200 00
Propriété foncière	210 00
Mobilier et autres effets mobiliers	1,034 78
Total	$3,015 [illegible]

Passif—Aucun.

Élection pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. A. TIBBOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, [illegible] LAMBERT.
Trésorier, GEO. W. FORSYTH.
Grand Marshal, A. N. HERBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens — F. MARTIN, [illegible]

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendie	$456,[illegible]	
Primes de mer	62,[illegible]	
Primes de rivières	73,[illegible]	$[illegible]
En moins :		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	1[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
		$171,[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
A ajouter — Intérêts, sauvetages, etc.		[illegible]
		$[illegible]
A déduire —		
Réassurances	[illegible]	
Pertes par les incendies	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Commissions aux agents	[illegible]	
Dépenses générales des agences	$7,719 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	12,077 24	
Taxes d'État et taxes de ville	[illegible]	
Profits nets		[illegible]
A déduire :—		
Dividende payé en août	25,000	
Dividende déclaré	25,000	$50,000
Réserves pour réclamations non réglées	15,0[illegible]	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit aux taux de la place :

Propriétés foncières	$[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Actions et bons	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Primes d'assurances en voie de transmission	[illegible]
110 par des compagnies d'assurances	[illegible]
Comptes en suspens	[illegible]
Divers débiteurs	[illegible]
Obligations des États-Unis — bons	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Réservés pour risques non expirés	[illegible]
Dividende déclaré	[illegible]
Dividende non collecté	[illegible]
Réservé pour les réclamations non réglées	[illegible]
	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte [illegible] livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] janvier 1876.

JOHN LEMONNIER, [illegible]

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende [illegible] de cinq pour cent sur le capital [illegible] actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Hutchinson,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Fonta,	D. D. Rogers,

19jan—

ÉTAT DE SITUATION DE LA STATE NATIONAL BANK

A LA Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, A la clôture des affaires, vendredi, 10 mars 1876.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Bons des É. U. pour garantir la circulation	[illegible]
Autres stocks, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banques d'État et banquiers	[illegible]
Propriétés foncières, meubles et accessoires	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Primes payées	[illegible]
Échanges par le Clearing House	[illegible]
Billets des autres banques nationales	[illegible]
Papier-monnaie fractionnel et compris les [illegible]	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets-legal-tender	[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du Trésorier des États-Unis, 5 p. 0/0 de la circulation	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Autres profits non divisés	[illegible]
Billets de la banque nationale émis	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels sur lesquels des chèques peuvent être tirés	[illegible]
Certificats de dépôt sur demande	1,000 00
Certificats de dépôts à terme	10,000 00
Chèques certifiés	34,275 [illegible]
Chèques de caissier émis	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à banques d'État et banquiers	[illegible]
Total	$[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, Chas. L. C. Dupuy, caissier de la Banque ci-dessus, jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est vrai au mieux de ma connaissance.

CHAS. L. C. DUPUY, caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce [illegible] mars 1876.

THEO. GUYOL, notaire.

Pour copie conforme :

W. P. BLAKEMORE, S. H. BOYD, JULIUS VAIRIN, Directeurs.

19mars—MPP

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ....$500,000

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL DE L'ANNÉE 1875.

Montant des primes de l'année	$[illegible]
Moins les risques non expirés	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
compté et intérêt	[illegible]
	$[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non encore réglées	$143,763 [illegible]
Dépenses générales, taxes et loyer	[illegible]
Fonds de réserve, $10,000 et dividende sur actions, 10 pour cent	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]
Actif de la Compagnie, au comptant sur la marche — Bons, actions, prêts et effets à recevoir	$[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

La Direction, à une réunion qui a eu lieu le [illegible] janvier 1876, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, desquelles $10,000 provenant du montant net des primes de l'année, et payé un dividende de dix pour cent aux actionnaires, a résolu de payer au comptant un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1875.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1876.

Jno. G. Gaines,	Richard Flower,	J. L. Harris,
E. J. Hart,	J. Weis,	J. A. Chaffraix,
Hy Renshaw,	B. W. Taylor,	L. Alcus,
Hugh Wilson,	J. C. Morris,	Isaac L. Hass,
B. Bisoos,	James I. Day,	Scott McGehee,
A. Baldwin,	Lionel C. Levy,	Geo Jonas,
Chas. Macready,	Simon Clapp,	D. Fatjo,
W. B. Seymour,	T. L. Airey,	

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices aux conditions les plus favorables contre les risques d'incendie, de rivières et de mer. Elle règle toutes les pertes avec la plus grande libéralité et les paiements se font promptement à ses bureaux [illegible]